

Sujet : Fwd: Fw: [avis défavorable] enquête public parc éolien de Messac.
De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 02/05/2023, 16:26
Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 1 ci-dessous reçue par courriel le 02/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement
K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Fw: [avis défavorable] enquête public parc éolien de Messac.

Date : Tue, 2 May 2023 13:12:50 +0000 (UTC)

De : pascale brossard <pab75020@yahoo.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Bien que travaillant à Paris où je suis domiciliée, ma maison de famille se situe à Messac au lieu-dit « chez Nouhet » à 650 m de la première éolienne et à moins de 1000 des 3 autres comme vous pouvez le voir sur le plan ci-dessous (ma maison est matérialisée en rose) :

Je vais bientôt faire valoir mes droits à la retraite et compte me retirer, comme je le fais le plus souvent possible pendant mes vacances, dans cette maison où sont mes racines et dont j'aimerais pouvoir profiter pour me reposer et me ressourcer.

Je suis ce projet depuis ses débuts et ai déjà témoigné contre lors de la 1^{ère} enquête. J'ai déjà exprimé mon indignation face à ce projet mené sans concertation. J'estime qu'il est très grave qu'un conseil municipal puisse prendre une telle décision qui impacte des centaines de riverains de plusieurs communes de façon irréversible. Ce qui me scandalise d'autant plus est de devoir détruire des espèces protégées qui vivent dans ce bois des Fougères que j'ai toujours connu comme une réserve naturelle de reproduction. On veut donc détruire cette biodiversité d'une grande richesse (17 espèces de chiroptères et 84 espèces d'oiseaux faisant l'objet d'une protection parce qu'ils sont menacés d'extinction) pour en faire une zone industrielle. C'est une aberration, une lourde absurdité qui aurait des conséquences graves. Il

est révoltant de penser qu'on puisse déroger à la loi qui permet de protéger les espèces en voie d'extinction.

A mon sens l'intérêt public est de protéger les espèces et les lieux encore naturels et vierges qui constituent leurs habitats, de préserver ce patrimoine naturel qui fait l'attrait de notre région de Haute-Saintonge et que nous envient beaucoup de gens qui la visitent.

Qu'en serait-il si elle était couverte de ces affreuses machines bruyantes et néfastes pour la santé humaine ? Mais l'espèce humaine est bien peu prise en compte et ne fait pas l'objet d'une protection spécifique. Je suis très inquiète lorsque que j'entends les gens vivant dans l'environnement de ces éoliennes dire qu'ils souffrent de symptômes inconnus auparavant (migraines, acouphènes, tachycardie...). Notre village serait encerclé par 3 projets éoliens dont 2 sont déjà actés, ce qui m'attriste énormément.

Je sais que nous devons trouver des moyens pour faire de l'électricité mais il y en a d'autres et sans doute mieux adaptés à l'environnement. La Haute-Saintonge a déjà fait ce choix en accentuant ses efforts sur le photovoltaïque. Pourquoi, alors que l'éolien fait l'objet d'un rejet des habitants et des élus, s'obstiner à nous imposer ce choix uniquement guidé par les intérêts bien particuliers des porteurs de projets ?

En espérant, Monsieur le commissaire-enquêteur, que vous voudrez bien comprendre ma position et entendre le cri du cœur que je lance pour préserver ce lieu de toute atteinte destructrice.

Image en ligne
Pascale Brossard
9 rue d'Annam
75020 Paris

— 1683032513565blob.jpg —



— Pièces jointes :

1683032513565blob.jpg

358 Ko

Sujet : Fwd: ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE MESSAC
De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 02/05/2023, 16:27
Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 2 et sa pj ci-dessous, reçues par courriel le 02/05/2023, dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement
K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE MESSAC
Date : Tue, 2 May 2023 15:47:59 +0200
De : Ch Nouhet <nouhet@gmail.com>
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Veuillez trouver en PJ le courrier que j adresse au commissaire enquêteur suite mon passage ce matin en mairie de messac .

Bonne réception .

CH NOUHET

— Pièces jointes : —

COMMIS2.docx

1,8 Mo

Mr Christophe NOUHET
Chez Bailloux
17130 Messac

OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de la seconde enquête publique du projet éolien de Messac, je viens vers vous pour exprimer de nouveau notre **ferme opposition** à ce projet destructeur. En effet après plusieurs batailles que nous avons menées nous avons obtenu déjà 2 victoires : une 1 ère avec un avis négatif du commissaire enquêteur lors de la 1ere enquête public et une seconde victoire plus mitigée en cours administrative d'appel de Bordeaux.

La cour a annulé l'autorisation le 30 aout 2021 et donné un **sursis de 12 mois** afin de produire des éléments complémentaires, on ne peut pas dire que le promoteur ait été **réactif**, on peut constater que ce délai a été plus que doublé afin de présenter les éléments demandés par la cour ...

Il n'est à l'évidence pas simple de contrecarrer nos arguments en faveur d'un refus d'autorisation ...

Mais gagner des victoires ne nous présage pas de gagner la guerre, c'est pourquoi je vais tenter de convaincre de nouveau d'émettre un avis défavorable pour cette nouvelle enquête publique.

1/ Le paysage et la saturation visuelle

Nous sommes Chez Bailloux les plus près des éoliennes du projet, à **savoir 533 m** pour la plus proche et 3 éoliennes sur 4 à moins de 1000 m...,

Dans l'étuded'impact PV 50 de l'étude paysagère volet paysagé 181 il est noté :

« Il y a une modification sensible du paysage quotidien et note un effet de miniaturisation des trames végétales et bâtie. **Depuis les jardins privatifs la végétation**

et les éléments bâtis filtreront efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu es moyen l'impact est Fort »

Prise de vue
Date : 14/03/2016
Coordonnées Lambert 93 (mètres)
X : 441 669
Y : 6 476 608
Orientation : 180°
Distance de l'éolienne la plus proche : 485 m
Projection du panorama : cylindrique



PV50 – Hameau Chez Bailloux - Mérignac
4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 150 m (hauteur du rotor 85 m)

Etat existant
En limite Nord du hameau de Chez Bailloux, les vues sont ouvertes sur des cultures.

Visibilité des éoliennes
L'implantation en quadrilatère sera lisible, avec la perception du recul entre E4 et E1. Les éoliennes ont une hauteur apparente forte.

Impact paysager
Il y a une modification sensible du paysage quotidien et on note un effet de juxtaposition sur les trames végétales et bâties. Depuis les jardins privés, la végétation et les éléments bâtis filtreront efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu est moyen, l'impact paysager est fort.



Pour réaliser le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35cm sur un format A3

Je pense que le rédacteur de cette petite légende a omis de se rendre sur place pour constater que depuis notre jardin privatif il n'existe aucune végétation et éléments bâtis entre notre habitation et les éoliennes, la seule végétation se résume par intermittence à des cultures de tournesols de céréale type blé orge ou actuellement du colza hauteur de culture maximum 1,5m pour masque des engins de 150 A 180 m de haut , je vous laisse juge ;
D'ailleurs le commissaire enquêteur de la 1ère enquête publique avait pris la précaution de se rendre sur place à son initiative et a pu le constater.
On peut par conséquent mettre en doute certaines études d'impact et que certains rédacteurs ne se rendent pas sur place ;
Ils rédigent de leurs bureaux citadins.
Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place si vous le souhaitez pour évaluer la situation.

Pour résumer et compléter, si ce projet aboutit nous aurons en face de notre jardin d'agrément 4 éoliennes à moins de 1500 m sans aucun écran végétal et bâti, et une douzaine à moins de 4 km en pleine face que l'on verra sans aucun doute car elle mesurent 180m .

Je rappelle simplement que l'académie de médecine préconise une distance minimum de 1500m, on en est bien loin.

Je ne parle pas des nombreux litiges sur la santé animale et humaine qui sont relevés et toujours en instruction sur l'ensemble du territoire ..

2/ La Biodiversité

La cour d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'implantation d'éolienne tant elle ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Celle-ci doit être délivrée en principe par la préfecture et en connaissance de cause ;

Je suis très surpris et en même temps je me pose des questions :

En effet nous avons reçu le 13 avril 2023 un avis d'enquête publique :

« Il sera procédé du mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien. »

La préfecture rédige pour le PUBLIC un avis qui nous laisse 18 jours avant le début de l'enquête pour étudier avaler et digérer un dossier qui comporte plus de 50 dossiers contenant pour certains plus 100 pages ;

Dans cet avis il résume : DEMANDE DE DEROGATION « espèces et habitats protégés » et

Il ne nous aura pas échappé que la bonne formulation aurait été :

DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTUCTION D'ESPECES PROTEGEES !!

En effet cette formulation prête à confusion et dissimule l'objet même de destruction, cela manque de transparence vis à vis d'un public non averti .

Je ne vais pas lourdement insister, concernant la biodiversité un avis émane des services de l'état à travers le conseil national de la protection de la nature ;

Autant je peux émettre un avis sur les impacts visuel et paysager concernant le projet, mais je laisse aux experts bien plus compétents et aguerris que moi soumettre un avis sur la biodiversité.

Vous retrouverez donc au milieu des 54 fichiers du site de la préfecture un AVIS motivé du CNPN rédigé par un expert indépendant de haut vol dont la conclusion est sans appel.

AVIS DEFAVORABLE

Nous avons donc bien compris que ce projet n'est pas le bienvenu pour ces espèces protégées, la préfecture ne doit donc pas délivrer cette dérogation.

3 / Une majorité de communes voisine directement impactés ont émis un avis défavorable.

En effet, MERIGNAC, VANZAC, BRAN, LEOVILLE, CHATENET, VIBRAC, TUGERAS SAINT MAURICE

Notre président de la république disait en janvier 2020 :

16 JANVIER 2020

Emmanuel Macron à Pau – Le consensus sur l'éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays

“La capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite”¹ “Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays”² “Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent du territoire, on

ne peut pas l'imposer d'en haut"^{SEP} Des phrases extraites de la déclaration d'Emmanuel Macron à Pau le 14 janvier 2020

Notre 1ere ministre : Elisabeth BORNE

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, s'exprimait devant le Sénat en ces termes : « *Il y a des emplacements de parcs éoliens en Co visibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.* »

BRAN encerclé BRAN sinistré .

Notre député Raphaël Gérard :

Je me réjouis de l'avis défavorable concernant le projet éolien à Messac. J'avais déjà fait savoir mon opposition dans le cadre de l'enquête publique lancée au niveau local.

Si je souscris évidemment à la nécessité de créer les conditions favorables à une transition énergétique en milieu rural compte tenu du défi climatique qui se pose à nous, je regrette la multiplication de projets éoliens de petites tailles dans le secteur de la Haute-Saintonge, que ce soit à Baignes, à Nieul le Virouil, à Allas Bocage, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit construite en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les réalités géographiques du territoire de Haute-Saintonge ne me semblent pas propices à l'installation de parcs éoliens. (Source Facebook);

Notre Maire. :

Notre maire est lui-même opposé au développement éolien en haute Saintonge si l'on s'en réfère au document qu'il a signé des élections départementales.

POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE

Nom, Prénom : SEGUIN Bernard

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de
..... LES TROIS MONTS

Me déclare être

- ~~Favorable*~~
- Défavorable *

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à HESSAC, le 10 juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature



*Rayer la mention inutile

Pour conclure vous l'avez compris nous sommes fermement opposés à ce projet et nous mèneront toutes les batailles pour gagner la guerre.

CHRISTOPHE NOUHET

0650218458

MESSAC CHEZ BAILLOUX

MERIGNAC

09 MAI 2023

CHARENTE-MARITIME

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction des routes et de l'aménagement
Service entretien et exploitation des routes

Bureaux :
15 Bd Jean Moulin
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 75 51

ANGOULEME, le

4 MAI 2023

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime
Direction de la coordination et de l'appui
territorial
Bureau de l'environnement
38 rue Réaumur
CS7000
17017 LA ROCHELLE cedex 01

A l'attention de Mme Karine BOURDIN

Affaire suivie par : Romaric SAURY
Ligne directe : 05 16 09 74 19
Nos réf : 2023-04-487/CBP

Monsieur le Préfet,

Vous sollicitez l'avis du Département de la Charente, dans le cadre de la régularisation de l'autorisation du parc éolien de Messac, suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 30 août 2021.

Il s'agit d'un parc situé sur la commune de Messac en Charente-Maritime. Etant situé à proximité de notre département, je comprends votre sollicitation. Néanmoins, après analyse du dossier, je vous informe que je n'ai pas de remarques particulières à formuler.

En outre, je vous signale la nécessité de faire réaliser en amont des travaux, dès la phase projet, une demande d'autorisation individuelle de transport exceptionnel concernant les itinéraires qui peuvent impacter le réseau routier départemental de la Charente.

En effet, compte tenu du nombre de convois important, et selon les axes empruntés, mes services pourraient être amenés à imposer la réalisation d'une étude particulière "calcul de charge" sur les ouvrages d'art, par une société spécialisée. Seuls les gestionnaires de voies routières ou ferroviaires peuvent ainsi autoriser le franchissement des ponts par des véhicules lourds et doivent pour cela disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires à l'établissement des prescriptions. Cela sous-entend que le porteur de projet choisira l'entreprise habilitée, pendant sa phase "étude".

Enfin, il m'apparaît important d'attirer votre attention sur les éventuelles contraintes aéronautiques civiles et militaires. En effet, la présence de la base aérienne 709 à Cognac et de l'aéroport d'Angoulême-Cognac génère de nombreux mouvements. Ainsi, avant toute autorisation d'implantation d'aérogénérateur, il me semble indispensable de saisir la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire (SDRCAM SUD -division environnement aéronautique - chemin de Saint-Jean - 13300 SALON-DE-PROVENCE) et la direction générale de l'aviation civile (DSAC Sud-Ouest - aéroport - bloc technique - TSA 95003 - 33688 Mérignac Cedex).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le Président et par délégation,
le Directeur des routes et de l'aménagement


Nicolas BOURDET

Sujet : Fwd: [!! SPAM] [INTERNET] projet éolien Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 10/05/2023, 18:14

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 3 ci-dessous reçue par courriel le 10/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet éolien Messac

Date : Wed, 10 May 2023 16:24:31 +0200 (CEST)

De : Alain TARDIVEAU <alain.tardiveau17@orange.fr>

Répondre à : Alain TARDIVEAU <alain.tardiveau17@orange.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

NON au projet éolien de la commune de Messac,

Il faut sauvegarder notre environnement et éloigner

la robotisation de notre nature.

Alain Tardiveau (Nieul le Virouil)

Sujet : Fwd: Enquête publique / projet éolien à Messac 17

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 15/05/2023, 11:58

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 4 ci-dessous reçue par courriel le 12/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

COLAS

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique / projet éolien à Messac 17

Date : Fri, 12 May 2023 15:22:04 +0000

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ..

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
> www.colas.com



Sujet : Fwd: Messac. Énième projet éolien.

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 30/05/2023, 11:56

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 5 ci-dessous reçue par courriel le 26/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Messac. Énième projet éolien.

Date : Fri, 26 May 2023 10:23:28 +0200

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Tout d'abord une question.

Dans quelle mesure la rémunération du commissaire enquêteur par le porteur du projet est-elle légale ?

Il y a-t-il un conflit d'intérêt flagrant.

C'est ce genre de pratique qui nourrit la suspicion sur la qualité de la décision prise par cette personne.

Reprenons....

Les éoliennes sont introduites massivement dans le pays pour lutter contre le méchant carbone alors que le nucléaire est présent et décarboné encore plus.

Première réflexion.

La deuxième c'est que le GIEC ou l'International Panel on Climate Change (IPCC) aux USA ne fait pas l'unanimité même si les médias rabachent la peur et l'alarmisme.

En fait, les plantes ont besoin de carbone. Nos récoltes.

La Coalition Co2 a calculé que plus la concentration augmente et plus le carbone diminue.

On nous a fait le coup de la fausse pandémie et on remet le couvert avec le faux harcèlement sur le carbone pour servir le lobby du renouvelable.

Les Américains ont calculé que cela va coûter 40 trillions par an à faire baisser le carbone.
Et en France ?

Au lieu de chercher à faire remonter l'économie l'Etat ne pense à rien d'autre que de taxer les contribuables avec une nouvelle croisade contre le carbone et la multiplication éolienne.

Signe des temps :

Un Etat sans science et sans conscience.

Ce n'est pas parce que les lobbies dirigent Bruxelles et Paris que cette terre doit leur être abandonnée sans résistance. L'occupation a assez duré et le mensonge vert doit cesser in petto !

Le mur vert les finances des lobbies n'ont rien à voir avec l'avenir énergétique.
Une arnaque de plus ultra perfusée par les dindons.

Sujet : Fwd: Messac. Eolien

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 30/05/2023, 11:56

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 6 ci-dessous reçue par courriel le 26/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Messac. Eolien

Date : Fri, 26 May 2023 10:27:57 +0200

De : John Hunter <john2400hunter@yandex.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Liste des pollutions eoliennes

- Bisphenol A

- SF6

Aérosolisation des huiles de vidange

Contamination des aquifers

Terre rare dont neodyme

Champs de torsion levogyre.

Microplastiques dans notre sang.

N en jettez plus dans notre nature et nos poumons s il vous plait de considérer notre santé par dessus les magouillages du lobby du renouvelable à fond la caisse comme l Etat a réussi si bien à imposer par la violence et la coercition sous la houlette de la sinistre Bruxelles. Le repaire des lobbies et la trahison permanente de notre souveraineté et de nos interets superieurs.

Tous les patriotes s insurgent contre la mise a mort du pays.

--

Sent from Yandex Mail for mobile

Sujet : Fwd: enquête publique sur le projet éolien de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 30/05/2023, 11:57

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 7 ci-dessous reçue par courriel le 28/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet éolien de Messac

Date : Sun, 28 May 2023 08:30:52 +0200 (CEST)

De : Jean-louis CAZENAVE <jeanlouis.cazenave@orange.fr>

Répondre à : Jean-louis CAZENAVE <jeanlouis.cazenave@orange.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Mais quel est ce pays où l'on accorde des dérogations sans compter? Va-t-on encore bafouer longtemps les règles et les procédures en matière d'implantation d'éolien?

Le projet éolien de Messac est une atteinte manifeste au maintien des espèces protégées dans notre pays, et le conseil de protection de la nature a justement rendu un avis défavorable. Par ailleurs, où est l'intérêt public dans ce projet? Des solutions alternatives ont-elles été envisagées? Evidemment non.

Je m'oppose donc fermement à la dérogation qui pourrait être accordée.

Jean-Louis CAZENAVE

Sujet : Fwd: projet éolien messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 30/05/2023, 11:57

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 8 ci-dessous reçue par courriel le 28/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] projet éolien messac

Date : Sun, 28 May 2023 10:09:55 +0200

De : Jean Jacques <j-j.marchand@wanadoo.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Un projet d'implantation d'éoliennes est prévu dans cette belle région.

Il appert que ces machines sont tueuses de faune aviaire en grand nombre ; ainsi que les insectes en quantité incalculable.

De grâce, ne laissons pas l'héritage d'éoliennes à nos générations futures.

L'on sait tout aussi bien que les éoliennes ne sont ni performantes ni écologiques.

Au lieu de dépenser des sommes chimériques, faisons premièrement des économies d'électricité. Elles sont possibles, nous l'avons vu lors de ces derniers temps.

Puis, comptons sur les technologies en cours de développement.

Soyez remerciés par avance de votre attention,

Recevez mes distinguées salutations,

Jean-Jacques Marchand

— Pièces jointes : —

A adresse JJ M.docx

12,5 Ko

Sujet : Fwd: [INTERNET] Nos observations sur le projet de parc éolien de Messac
De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 30/05/2023, 11:59
Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique les observations 9 et 10 en pj reçues par courriel le 29/05/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement
K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Nos observations sur le projet de parc éolien de Messac

Date : Mon, 29 May 2023 14:59:10 +0200 (CEST)

De : jeremy.bennett@telia.com <jeremy.bennett@telia.com>

Répondre à : jeremy.bennett@telia.com

Pour : parc-eolien-messac@mail.registre-numerique.fr, pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : Bennett von Bahr <bennett.vonbahr@telia.com>

Bonjour,

Nous avons essayé deux fois de déposer nos contributions/observations sur le site du registre dématérialisé mais sans être absolument sûrs d'avoir tout à fait réussi.

Nous l'avons fait d'abord hier et puis aujourd'hui ; et chaque fois, nous avons reçu le message " le formulaire a été envoyé avec succès. Mais nous n'avons jamais reçu de mél pour valider ces opérations. Quatre dépositions "envoyés avec succès" (2 fois x 2 personnes) mais toujours pas de mél ! :-)

Nous vous les envoyons maintenant de cette manière :

("Les observations et propositions peuvent être déposées sur ce [registre numérique](https://www.registre-numerique.fr), ou envoyées par e-mail (parc-eolien-messac@mail.registre-numerique.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.)

Nous envoyons aussi ce mél à l'adresse pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr .

Cordialement

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

3 / 12

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturaison de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gèrerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposé en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon épouse et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [Flohic Editions, 2002] . À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹ « À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien.. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

À priori, je suis très positif envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposé : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,



Jeremy H C Bennett

Le Logis du Foucaud, 18 Route du Pérat,
Le Petit Foucaud, 17210 Bran

&

Tjärhovsgatan 5, SE-11621 Stockholm

05 46 48 08 82 & +46 70 519 14 25

jeremy.bennett@telia.com

Sujet : Fwd: Projet éolien sur la commune de MESSAC Charente-Maritime CdC de Haute Saintonge
De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 05/06/2023, 10:04
Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 11 ci-dessous reçue par courriel le 01/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement
K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur la commune de MESSAC Charente-Maritime CdC de Haute Saintonge

Date : Thu, 1 Jun 2023 10:24:53 +0200

De : Mairie <mairie@st-seurin-de-palenne.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Mairie ST Seurin

Bonjour

Ne pouvant me rendre à Messac pour des raisons de Santé,

Je viens par la présente m'opposer fermement à l'implantation d'éoliennes à Messac et dans ses environs.

Mon opposition vient confirmer celles déjà prises lors divers réunions de la communauté de communes de Haute Saintonge.

Fait à Saint Seurin de Palenne le 01 Juin 2023 pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire

Yves ARCHAMBAUD

Yves ARCHAMBAUD <mairie@st-seurin-de-palenne.fr>

— Pièces jointes : —

mairie.vcf

266 octets

Sujet : Fwd: Projet éolien de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 05/06/2023, 10:05

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 12 ci-dessous reçue par courriel le 01/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Projet éolien de Messac

Date :Thu, 1 Jun 2023 23:19:48 +0200 (CEST)

De :Cabri Christophe <c.cabri@villedejonzac.fr>

Pour :pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Christophe Cabri, Maire de Jonzac, Vice Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, Vice Président du Département de la Charente Maritime et er Vice Président du SDIS de Charente Maritime.

Je me permets de vous écrire car je suis farouchement opposer à l'installation d'éoliennes sur notre territoire et cela pour plusieurs raisons que je vais énumérer :

1)Elles sont d'abord nuisibles par leurs inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches

Les éoliennes implantées aujourd'hui en France mesurent jusqu'à 220 mètres de haut en bout de pales (soit les deux tiers d'une tour Eiffel). Il en résulte une altération du cadre de vie et une dépréciation des habitations proches.

De plus, ces engins risquent de ne jamais être enlevés. Aux États-Unis, des dizaines de milliers d'éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied.

Accepter un projet éolien c'est donc, probablement, dégrader le paysage et la qualité de vie pour très longtemps.

2)le rendement des éoliennes

En France, les éoliennes ne tournent en moyenne sur l'année qu'à 24 % de leur puissance installée.

La plupart du temps, elles fonctionnent au ralenti, ou bien les pales tournent à vide sans rien

produire, ou elles sont à l'arrêt.

Or, la production d'électricité doit en permanence égaler la consommation sinon le réseau s'effondre

Les statistiques publiées par le Réseau de transport d'électricité (RTE) indiquent que la puissance fournie par les éoliennes en France varie d'environ 1 % (souvent) à 80 % (rarement) de la puissance installée

Par les quelques lignes du point no 2 ci-dessus, je voulais juste démontrer l'incertitude de la production électrique. L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

3)la santé de nos concitoyens et de la faune.

Des citoyens résidant proches de parc éoliens se sont plaints de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que des insomnies, des maux de tête ou des nausées. Ici, le mal est difficile à prouver puisqu'il pourrait être lié à un bruit inaudible émanant des éoliennes. Ce sont ces mêmes ultrasons qui altéreraient le comportement des vaches. On parle parfois de syndrome éolien.

Dangers pour la faune. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.

4)les feux de forêts

La Haute-Saintonge subit depuis quelques années des feux de forêts très importants.

Nous avons pu grâce à l'intervention de canadiens et d'hélicoptères bombardiers d'eau réagir très rapidement.

Cela n'aurait pas été possible avec des éoliennes de 220 m de haut

cette année encore et pour 4 mois, l'aéroport de Jonzac recevra un hélicoptère Bombardier d'eau dès le lundi 5 juin

En conclusion Monsieur Le Commissaire Enquêteur, pour moi, les éoliennes sont une négation de l'écologie!!!

Bien à vous,

Christophe CABRI

Maire de Jonzac

Vice-Président du Conseil Départemental de Charente Maritime en charge de l'international

Conseiller départemental du canton de Jonzac

Vice-Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Mobile : 06.10.38.90.93



la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



Sujet : Fwd: Avis défavorable / projet éolien de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 05/06/2023, 10:05

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'**observation 13** ci-dessous reçue par courriel le 03/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable / projet éolien de Messac

Date : Sat, 3 Jun 2023 14:49:08 +0200

De : Xavier Mathieu <xave.mathieu@orange.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Mr Le commissaire enquêteur,

Je vous demande de prendre en compte mon avis défavorable à la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Je constate en effet, malgré les impacts avérés sur des espèces protégées et l'avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature que la société Windstrom maintient ce projet en l'état.

Cela paraît invraisemblable, voire scandaleux, qu'une entreprise parée de "vertus écologiques", s'oppose à la protection de la biodiversité. Est-ce que d'autres alternatives ont été proposées et étudiées ?

Pour l'ensemble de ces motifs, j'espère un avis défavorable de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations

Fait à Bernac le 03 juin 2023,

Xavier Mathieu

Sujet : Fwd: projet eolien Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 05/06/2023, 10:05

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 14 ci-dessous reçue par courriel le 04/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] projet eolien Messac

Date : Sun, 4 Jun 2023 19:57:53 +0200

De : Gentis Christine <gentischristine@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Vanzac village de Haute Saintonge limitrophe avec les communes de Baignes et Chantillac qui sont situés en Charente. Sur ces deux communes des projets éoliens vont voir le jour en 2024. Un autre projet risque de voir le jour sur la commune de Messac. Si ce projet se fait, notre commune sera encerclée par les éoliennes. Alors stoppons l'hémorragie en disant NON au projet éolien de Messac.

Gentis Christine

Sujet : Fwd: Projet éolien de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 05/06/2023, 10:05

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 15 ci-dessous reçue par courriel le 04/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Messac

Date : Sun, 4 Jun 2023 21:45:11 +0200

De : Alain PATHE <pathe.alain@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Si comme tout un chacun vous pensez que nul ne doit être au dessus des lois et doit respecter les décisions de justice, vous conviendrez que la seule alternative raisonnable et responsable sera de refuser purement et simplement la **demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées**, portée par Windstorm.

Il faut en effet rappeler que :

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, par arrêt du 30 août 2021, a annulé l'arrêté préfectoral en tant qu'il ne comporte pas de dérogation à l'interdiction de destructions d'espèces protégées.

-Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023.

- Le projet porte atteinte à la conservation des espèces protégées.

- La raison impérieuse d'intérêt public majeur fait défaut (mais celle d'intérêts particuliers de Windstorm est évidente).

- Des solutions alternatives mieux adaptées n'ont pas été étudiées.

LE PROJET PORTE ATTEINTE NOTAMMENT À LA BIODIVERSITÉ, LA DÉROGATION NE DOIT PAS ÊTRE ACCORDÉE.

Merci de votre attention.

Alain Pathé.

Sujet : Fwd: Parc éolien de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:54

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 16 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Messac

Date : Tue, 6 Jun 2023 12:51:54 +0200

De : Linda Hillman <lindahillman25@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite à Mérignac 1,700 mètres du projet éolien de Messac contre lequel je tiens à exprimer mon désaccord.

Je m'oppose à ces projets qui nuisent à nos paysages de Haute-Saintonge.

J'ai choisi de vivre ici pour la beauté des paysages. En quittant la Charente où il y a tant d'éoliennes. Je travaille dans le tourisme et le placement de ces turbines aura un impact négatif sur mes futures activités.

Ces machines sont nuisibles aux habitants comme à la faune.

J'aime la nature, les fleurs, les arbres, cette zone est riche d'une biodiversité. Ce bois des Fougères est beau, De nombreuses espèces d'oiseaux vivent, nichent, se reproduisent ou passent et s'arrêtent dans le bois. Il y a des oies, des grues et des cigognes et des chauves-souris qui sont des espèces légalement protégées.

Je suis dégoûté que ces espèces en voie de disparition et leur habitat seront détruits.

Nous devons protéger ce bois et non le détruire.

Je suis préoccupé par les implications pour la santé du champ magnétique de la pollution sonore, des infrasons, de la basse fréquence et des lumières clignotantes lorsqu'ils y sont exposés.

Le sol sera pollué par les centaines de mètres cubes de béton pendant plusieurs centaines d'années. Les éoliennes sont une source d'énergie improductive, intermittente et non rentable ..les seules personnes qui en profitent sont celles du fabricant.

**Nous sommes encouragés à utiliser l'énergie solaire dans la mesure du possible. S'il vous plaît, cela ne peut-il pas être considéré?
C'est de loin l'option la plus verte avec moins de destruction de l'habitat et de tous ses habitants.**

Merci d'avoir lu ma lettre

Madame Hillman

Sujet : Fwd: D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de parc éolien sur la commune de Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:58

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'**observation 17** ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de parc éolien sur la commune de Messac

Date : Tue, 6 Jun 2023 15:09:37 +0200

De : Julia Williams <juliaosteopath@mac.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de parc éolien sur la commune de Messac

La Gaitrie,
17130 Messac.
3 Mai 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous habitons le hameau de la Gaitrie, à Messac, à 1500 mètres du bois des Fougères.

Nous vivions auparavant dans les collines des hautes terres du sud de l'Écosse, mais de grands parcs éoliens, qui ont vu le jour au cours des vingt dernières années, ont malheureusement transformé le paysage sauvage de forêts et des landes à ténas en environnement de l'industrie et le bruit de fond constant.

Imaginez notre désarroi lorsque nous sommes arrivés dans notre belle nouvelle maison dans le paisible hameau de La Gaitrie au sein de la commune d'agriculture et de chasse de Messac, début 2018, pour trouver des plans pour un parc éolien contenant des éoliennes presque deux fois plus grandes que celles que nous avions vécues. Ce fut certainement un soulagement lorsqu'il fut décidé de s'opposer à eux.

Nos cœurs se sont effondrés lorsque nous avons vu la proposition renouvelée ce printemps, à côté du chemin que nous empruntons chaque jour avec nos chevaux.

Cependant, bien que notre opinion personnelle soit que le parc éolien gâcherait notre environnement local personnel et le plaisir que nous en tirons, si nous estimions qu'il serait particulièrement bénéfique pour la communauté et l'environnement, alors bien sûr nous ne serions pas s'y opposer.

Julia a travaillé auparavant comme ingénieur chimiste et nucléaire et possède donc une connaissance académique et professionnelle des différentes formes de production d'énergie alternative. Les parcs éoliens terrestres sont largement reconnus comme étant relativement simples et peu coûteux à construire, mais ils sont inefficaces en termes de production d'électricité et excessivement agressifs pour l'environnement.

L'une des raisons pour lesquelles ils sont bon marché à construire est qu'ils sont invariablement situés sur des terrains bon marché au sein des communautés rurales. Malheureusement, ce ne sont pas ces communautés qui bénéficient de l'électricité produite et les petites incitations promises à la communauté ne compensent pas le coût énorme sur la qualité de vie perdue pour les résidents qui doivent endurer le bruit de fond constant, qui est similaire à vivant à côté d'une autoroute.

Notre expérience personnelle des effets des parcs éoliens sur les petites communautés rurales en Écosse signifie que nous devons nous opposer à la construction du parc éolien dans notre bien-aimée commune de Messac.

En vous remerciant, Monsieur le commissaire, de prendre notre lettre en considération.

Julia et Michael Williams
4, Route de la Guétrie,
La Gaitrie,
17130 Messac.

Sujet : Fwd: Enquête publique " Projet éolien de Messac "

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:58

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'**observation 18** ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique " Projet éolien de Messac "

Date : Tue, 6 Jun 2023 13:15:06 +0000

De : Patrick GIRAUDEAU <patrick.giraudeau@mutuelledepoitiers.fr>

Pour : 'pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr' <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

*Mairie de Montendre
Sébastien Aureau*

Monsieur le commissaire enquêteur,

N'ayant pas eu la possibilité soit d'attendre mon tour à votre permanence du 1^{er} Juin, ou de pouvoir me rendre à votre autre permanence de ce jour 06/juin, **je souhaite de vous faire part de mon opposition à ce type de projet**, pour celui de Messac, mais aussi pour d'autres projets dans notre Haute Saintonge.

J'ai aussi voté en conseil communautaire contre l'implantation de l'éolien en Haute Saintonge, et nous avons fait le choix de parcs photovoltaïques, certainement beaucoup plus approprié que l'éolien.

Le soleil et la luminosité sont beaucoup plus présents sur notre territoire que le vent qui est l'élément indispensable au bon fonctionnement de l'éolien, je m'interroge de savoir quelle sera la hauteur des mâts pour capter un maximum de vent si ces projets aboutissent.

Oui ce n'est pas beau dans le paysage, même si ce n'est pas mon argument le plus fort, je considère qu'être entouré de plusieurs éoliennes peut poser bien des soucis aux riverains les plus proches..

La Charente Maritime est déjà bien équipée dans le nord du département, nous sommes dans le sud, et Montendre (comme d'autres communes), est entourée de bois en majorité des résineux et je m'interroge sur la possibilité d'intervention des bombardiers d'eau, si nous avons des mâts entre 200 ou 300 M (voir plus) autour de nos bois.

Le PPRIF (plan de prévention risques incendies feux de forêts) aujourd'hui va nous bloquer en aménagements sur une bonne partie du territoire de notre commune ce que je ne conteste pas, même si nous sommes toujours en discussion sur certaines zones, mais comment imaginer de rendre une partie de nos forêts non défendable par ce type de projet .

Voilà quelques arguments à mon opposition au projet de Messac, mais aussi aux autres projets en Haute Saintonge.

Je regrette que mon occupation professionnelle ne m'a pas laissé le temps de vous rencontrer, pour en discuter

de vive voix.

Bien Cordialement

Patrick GIRAudeau
Maire de MONTENDRE
Vice-Président CDCHS
Rue de l'hôtel de ville.
17130 MONTENDRE

Sujet : Fwd: projet éolien Messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:58

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 19 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] projet éolien Messac

Date : Tue, 6 Jun 2023 16:10:40 +0200

De : Gentis Christine <gentischristine@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Deux projets éoliens vont venir impacter notre commune de Vanzac. Un troisième se dessine sur la commune de Messac. Si celui-ci arrive à son terme, notre commune va être encerclée par les éoliennes. Je dis donc NON au projet éolien de Messac. Trouvez des endroits plus adaptés pour les mettre et moins impactant pour les habitants.

Gentis Eric

Sujet : Fwd: [INTERNET]

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:59

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 20 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET]

Date :Tue, 6 Jun 2023 18:43:14 +0200

De :Monique GAUFFRE <gauffremo@gmail.com>

Pour :pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur,

Je demande le refus de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées :

- Le Conseil national de protection de la nature (CNP) a rendu un avis défavorable le 17 janvier 2023.
- Le projet porte atteinte à la conservation des espèces protégées
- La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut
- Des solutions alternatives mieux adaptées n'ont pas été étudiées.

Je confirme mon opposition à ce projet industriel.

Cordialement.

M. GAUFFRE

Sujet : Fwd: D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de parc éolien sur la commune de Messac
De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 07/06/2023, 09:59
Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 21 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement
K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de parc éolien sur la commune de Messac
Date : Tue, 6 Jun 2023 18:16:24 +0100 (BST)
De : David Clarke <clarke.david@btinternet.com>
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de parc éolien sur la commune de Messac

La Gaitrie
17130 Messac.
3 Mai 2023

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite au hameau de La Gaitrie, à Messac, à 1500 mètres du Bois des Fougères, 50% du temps depuis fin 2017.

J'ai été déçu de voir cette deuxième enquête pour le projet éolien après l'avis défavorable donné à la première enquête en 2018.

Je passe la plupart de mon temps à Messac à cultiver mon jardin et à profiter de la nature locale, à observer les migrations semestrielles des cigognes, etc. qui seront sans aucun doute perturbées.

Lors de mes voyages à travers la France vers et depuis Messac, je vois les autres régions de la campagne française gâchées par ces parcs éoliens et j'ai toujours espéré que ce sort ne viendrait pas à Messac.

Bien que mon opinion personnelle soit que le parc éolien gâcherait l'environnement local et le plaisir que j'en retire, si je sentais qu'il serait particulièrement bénéfique pour la communauté et pour l'environnement, alors je ne m'y opposerais pas. Cependant, je ne pense pas que ce soit le cas.

L'une des raisons pour lesquelles ils sont bon marché à construire est qu'ils sont invariablement situés sur des terrains bon marché au sein des communautés rurales. Malheureusement, ce ne sont pas ces communautés qui bénéficient de l'électricité produite et les petites incitations promises à la communauté ne compensent pas le coût énorme sur la qualité de vie perdue pour les résidents qui doivent endurer le bruit de fond constant, qui est similaire à vivre à côté d'une autoroute.

C'est pourquoi j'exprime mon opposition à ce projet, qui serait nocif pour les animaux mais aussi pour les habitants et l'environnement.

En vous remerciant, Monsieur le commissaire, de prendre notre lettre en considération.

David Clarke
4, Route de la Guétrie, La Gaitrie, 17130 Messac.

— Pièces jointes : _____

Messac.pdf

22,7 Ko

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de parc éolien sur la commune de Messac

La Gaitrie
17130 Messac.

3 Mai 2023

21

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite au hameau de La Gaitrie, à Messac, à 1500 mètres du Bois des Fougères, 50% du temps depuis fin 2017.

J'ai été déçu de voir cette deuxième enquête pour le projet éolien après l'avis défavorable donné à la première enquête en 2018.

Je passe la plupart de mon temps à Messac à cultiver mon jardin et à profiter de la nature locale, à observer les migrations semestrielles des cigognes, etc. qui seront sans aucun doute perturbées.

Lors de mes voyages à travers la France vers et depuis Messac, je vois les autres régions de la campagne française gâchées par ces parcs éoliens et j'ai toujours espéré que ce sort ne viendrait pas à Messac.

Bien que mon opinion personnelle soit que le parc éolien gâcherait l'environnement local et le plaisir que j'en retire, si je sentais qu'il serait particulièrement bénéfique pour la communauté et pour l'environnement, alors je ne m'y opposerais pas. Cependant, je ne pense pas que ce soit le cas.

L'une des raisons pour lesquelles ils sont bon marché à construire est qu'ils sont invariablement situés sur des terrains bon marché au sein des communautés rurales. Malheureusement, ce ne sont pas ces communautés qui bénéficient de l'électricité produite et les petites incitations promises à la communauté ne compensent pas le coût énorme sur la qualité de vie perdue pour les résidents qui doivent endurer le bruit de fond constant, qui est similaire à vivant à côté d'une autoroute.

C'est pourquoi j'exprime mon opposition à ce projet, qui serait nocif pour les animaux mais aussi pour les habitants et l'environnement.

En vous remerciant, Monsieur le commissaire, de prendre notre lettre en considération.

David Clarke
4, Route de la Guétrie,
La Gaitrie,
17130 Messac.

Sujet : Fwd: Projet éoliennes de messac

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:59

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 22 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes de messac

Date : Tue, 6 Jun 2023 19:16:44 +0200

De : Maurice Chalom <maurice.chalom@gmail.com>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

J'utilise la tablette de mon mari

Je m'appelle Brigitte Longuepe Chalom

3 Hameau de la Brande 17130 Tugeras st Maurice

Je suis fermement opposé à ce recours intenté par le promoteur.

En effet demander une dérogation de destruction d'espèces protégées, c'est se moquer ouvertement des lois, de la faune et de la flore.

C'est comme demander l'autorisation de fumer ou c'est interdit.

Si un tel recours arrive ce sera la porte ouverte à tous les excès.

J'espère que ma participation servira une juste cause.

Brigitte Longuepe Chalom

0616192047

Brigitte.chalom@gmail.com

Cordialement

--

Maurice Chalom

06 15 23 23 23

Sujet : Fwd: Projet Éolien Commune de Messac 17

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 07/06/2023, 09:59

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Bonjour,

Je vous communique l'observation 23 ci-dessous reçue par courriel le 06/06/2023 dans le cadre de l'enquête publique sur le parc éolien de Messac.

Celle-ci a été déposée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/13-04-2023-Enquete-publique-relative-au-projet-de-parc-eolien-de-la-Ste-Energie-Eolienne-de-Messac>

cordialement

K.BOURDIN

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet Éolien Commune de Messac 17

Date : Tue, 6 Jun 2023 22:56:03 +0200

De : LEAS Roland <rl.casinoplage@wanadoo.fr>

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir Monsieur le commissaire Enquêteur,

Ma résidence Principale est située à 800 mètres du projet.

Fils d'agriculteur/ viticulteur, je suis propriétaire d'une maison familiale depuis les années 1990.

Depuis notre tendre enfance, nous avons appris la valeur des énergies et surtout comment les consommer avec parcimonie.

Les enfants du Pays ne veulent pas de ce projet éolien qui va détruire notre belle Campagne.

Claude Belot a su depuis bien longtemps anticiper cette situation.

Notre arrondissement a déjà prévu.

Alors, s'il vous plaît, pas d'Eolien dans notre campagne qui ne peut que détruire la valeur de ce qui nous reste.

Nous sommes le 6 juin 2023, et espère de tout cœur que mon mail sera retenu.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes plus cordiales salutations.

Roland Leas

Gestionnaire d'une concession de droit public.

Envoyé de mon iPhone

Monsieur,

Voici en pj une copie des parutions dans la presse de l'avis d'enquête.

Vous en souhaitant bonne réception.

cordialement

--

Karine BOURDIN

Pôle des enquêtes publiques

Bureau de l'environnement

38 rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 27 44 44

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination et de l'Appui
Territorial**



<2023-04-14-17-HASA-7325449701-.pdf>

<2023-04-14-17-SUDOU-_-pdf>

<2023-05-05-17-HASA-7325451701-.pdf>

<2023-05-05-17-SUDOU-7325451701-.pdf>

— Pièces jointes :

AVIS_CD_CHARENTE_PE_MESSAC.pdf

87,2 Ko

Sujet : Re: Re: Enquête publique messac - avis CD 16

De : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 10/05/2023, 16:42

Pour : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Copie à : "DUPOUY Eric (Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées-Parcs éoliens) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/UD 17-79/SEDS" <eric.dupouy@developpement-durable.gouv.fr>

Re-bonjour,

Je vous communique en pj l'avis du conseil départemental de la Charente sur le dossier d'enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception,
bien cordialement,

Karine BOURDIN

Pôle des enquêtes publiques

Bureau de l'environnement

38 rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 27 44 44

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination et de l'Appui
Territorial**



----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique messac - parutions presse

De : Jean-Marie Clerget <jmclerget@icloud.com>

Pour : BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 10/05/2023 13:08

Bonjour Madame Bourdin

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

Cordialement

Jmclerget

Envoyé de mon iPhone

Le 10 mai 2023 à 12:27, BOURDIN Karine PREF17 DCAT <karine.bourdin@charente-maritime.gouv.fr> a écrit :

Jeremy H C Bennett & Barbro M Bennett von Bahr
jeremy.bennett@telia.com bennett.vonbahr@telia.com

— Pièces jointes : —

Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_JhcB.pdf 2,5 Mo

Au Commissaire enquêteur_Messac_20230528_BBvB.pdf 2,5 Mo